

-----  
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

-----  
MAIRIE  
de  
SAINT-GERMAIN-LAVAL

77130

-----  
Téléphone : 01.64.32.10.62

Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 27 Août 2014

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION** **DE CONSEIL PUBLIC DU 26 AOUT 2014**

**PRESENTS** : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, BOTREL Dominique, BONHOMME Florence, TELLIER Aline, Messieurs FAGIS Christophe, TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, DUDILLIEU Dany, MARTIN Olivier,

**Absents représentés** :

Mme LE BEUX Véronique, représentée par M FONTAN Michel

Mme VIRIN Catherine, représentée par M. HUSSON Michel

Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Mme BONHOMME Florence

M. HALLART Frédéric, représenté par M. de SAINT LOUP Marie-Claude

**Absents excusés** : LE GOFF Philippe (conseiller d'opposition), DUHAMEL Nathalie, AUGÉ Elisabeth,

**Absents** : MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, ARNOUT Florence (conseillers d'opposition)

**Secrétaire de séance** : Mme TELLIER Aline

---

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire indique que seront vus en affaires et questions diverses, les points suivants :

- Création d'un emploi d'éducation sportif non-permanent, temps non-complet
- Proposition de la liste des membres la Commission Communale des Impôts Directs

Elle demande s'il y a d'autres questions diverses de la part des conseillers ? La réponse est négative.

**Ordre du jour**

**Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil public du 19/06/2014**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 02/09/2014 suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires**

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le tarif pour le mercredi après-midi pour le Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 02 Septembre 2014, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires instituant une demi-journée d'école le mercredi matin :

**TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE » POUR  
LES ENFANTS DOMICILIES SUR SAINT GERMAIN LAVAL**

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € /  
T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

**PRIX JOURNEE - COMMUNE PAR ENFANT**

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,05 €	9,55 €	10,60 €	4,70 €	5,90 €	6,60 €
2	7,05 €	8,15 €	9,50 €	4,10 €	4,90 €	5,90 €
3	6,65 €	7,45 €	8,50 €	3,70 €	4,20 €	4,90 €

**PRIX DEMI-JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE - COMMUNE PAR ENFANT**

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	5,85 €	6,65 €	7,30 €	2,50 €	3,00 €	3,30 €
2	5,15 €	5,75 €	6,60 €	2,20 €	2,50 €	3,00 €
3	4,95 €	5,50 €	6,10 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €

**SUPPLEMENT**

Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

<b>JOURNEE EQUITATION</b>	
Supplément	13,00 €

<b>FORFAIT SORTIE</b>	8,00 €
-----------------------	--------

**TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE**

**PRIX DE JOURNEE HORS COMMUNE PAR ENFANT**

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
22,50 €	18,50 €

**PRIX DEMI- JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE  
HORS COMMUNE PAR ENFANT**

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
14,00 €	10,00

**SUPPLEMENT**

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €
<b>JOURNEE EQUITATION</b>		
Supplément	16,50 €	

<b>FORFAITSORTIE</b>	10,00 €
----------------------	---------

## TARIFS DU CENTRE DE VACANCES POUR 14 JOURS

### Enfants domiciliés à Saint-Germain-Laval

Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants		Tarifs
par enfant	1	452,20 €
par enfant	2	392,00 €
par enfant	3	350,00 €

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants		Prix
Par enfant	1	32,30 €
Par enfant	2	28,00 €
par enfant	3	25,00 €

### Enfants domiciliés hors Commune

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
ASE	Autres
1.390,00 €	1.390,00 € (6 à 12 ans)
1.390,00 €	1.390,00 € (12 à 15 ans)

### Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein du collège « Elus des Collectivités Territoriales » - Commission de suivi de site

Madame le Maire expose au Conseil que, compte tenu des élections municipales de mars 2014, il convient de désigner le nom d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein du collège « Elus des collectivités territoriales » au sein de la Commission de Suivi de Site relative à la Sté BUTAGAZ et à l'usine d'incinération de déchets exploitée par la Sté SOVALEM sur le territoire de Montereau-Fault-Yonne.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les membres suivants :

- Titulaire : Marie-Claude de SAINT LOUP
- Suppléant : Frédéric HALLART

### Convention de partenariat relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention relative à l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Saint-Germain-Laval.

### Convention de mise à disposition du service instructeur de la CC2F au profit de la Commune de Saint-Germain-Laval relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes des Deux Fleuves au profit de la commune de Saint-Germain-Laval relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Monsieur AUTHIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, explique que, jusqu'à présent, la DDT instruisait les autorisations et actes d'occupation des sols de la Commune. A partir de Janvier 2015, la CC2F va mettre en place un service instructeur. Pour ce faire, les services de la CC2F ont fait une estimation maximale pour l'instruction des actes, à savoir :

- Certification d'urbanisme « opérationnel » : 120 €
- Déclaration préalable « clôture » : 90 €
- Déclaration préalable « travaux » : 240 €
- Déclaration préalable « lotissement » : 300 €
- Permis de construire y/c modificatif : 300 €
- Permis d'aménager y/c modificatif : 360 €
- Permis de démolir : 240 €.

Monsieur AUTHIER propose de garder comme avant, en instruction communale, les déclarations préalables pour les clôtures et les travaux et de passer une convention d'instruction avec la CC2F pour les déclarations préalables pour les lotissements, les certificats d'urbanisme opérationnels, les permis de construire y/c modificatifs, les permis d'aménager y/c modificatifs et les permis de démolir.

Monsieur TYCHENSKY précise que cette convention est annuelle et pourra ainsi être revue tous les ans.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention avec la proposition faite par Monsieur AUTHIER sur la liste des documents qui seront instruits par la CC2F.

### **Affaires et questions diverses :**

#### **Création d'un emploi non-permanent d'éducateur sportif temps non-complet pour un accroissement temporaire d'activité en raison de la mise en place des rythmes scolaires**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un emploi non-permanent d'éducateur sportif pour l'année scolaire 2014/2015 (du 02/09/2014 au 03/07/2015) pour un accroissement temporaire d'activité durant la pause méridienne, à temps non-complet à raison de 11 heures hebdomadaires sur les semaines scolaires.

Madame le Maire profite de cette occasion pour donner des précisions quant à la mise en place des rythmes scolaires à partir du 02 Septembre prochain :

*Les 15 et 18 juillet 2014, nous avons reçu le courrier de l'éducation nationale fixant l'aménagement des rythmes scolaires sur nos deux établissements, à savoir :*

- *Pour l'école maternelle : ce sont les lundi et vendredi de 15h15 à 16h45 qui ont été retenus. Les enfants seront pris en charge par les ATSEM et des agents communaux titulaires BAFA. Les tous petits qui dorment, seront gardés dans la salle de classe de Mme MANGEARD. Les autres seront encadrés par du personnel diplômé dans les espaces disponibles de l'école.*
  
- *Pour l'école élémentaire : c'est la pause méridienne qui a été retenue les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 14h15. Les services de cantine seront donc organisés comme suit :*
  - ✓ *1<sup>er</sup> service avec les plus petits (CP-CE1) : 11h30 à 12h15-12h20*
  - ✓ *2<sup>ème</sup> service avec les moyens (CE1-CE2) : 12h15-12h20 – 12h45-12h55*
  - ✓ *3<sup>ème</sup> service avec les plus grands (CM1-CM2) : 12h55-13h – 13h30*

*Les groupes qui ne seront pas en cantine, iront, avec des animateurs, à tour de rôle soit à la salle de sports de Courbeton, soit au Centre de Loisirs « Nathalie », soit dans le préau ou dans la cour, soit sur la plate-forme multisports. Toutes les activités ludiques ou sportives seront encadrés par du personnel diplômé BAFA et un éducateur sportif.*

*De plus, il sera possible aux enfants ne déjeunant à la Cantine, mais qui auront été inscrits aux activités « rythmes scolaires » de revenir sur l'école à partir de 13h20 jusqu'à 13h30.*

*La bibliothèque-médiathèque accueillera également deux groupes chaque mardi et chaque vendredi de 13h30 à 14h10.*

*L'Etat participe à hauteur de 50 € par enfant scolarisé.*

*Le coût estimatif avec les éléments actuels serait de l'ordre de 40 à 50.000 € pour l'année scolaire.*

Monsieur AUTHIER précise qu'il faudra trouver des économies sur le budget pour financer ces rythmes.

#### **Liste des commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs**

Madame le Maire expose qu'il convient d'adresser à la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne la liste des commissaires titulaires (16) et suppléants (16) à partir de laquelle le Directeur départemental des Finances Publiques procèdera à la désignation des membres (8 titulaires et 8 suppléants) de la Commission Communale des Impôts directs.

Elle donne lecture des personnes qui vont être proposées :

Noms - Prénoms	Date de naissance	Adresse	Quartier	Souhait du Conseil Municipal
<b>Titulaires (16)</b>				
NOIRAUT Roland	07. 05. 1943	4 allée des Lilas	Saint-Pierre	Titulaire
PATART Philippe	25.02.1957	13 rue des Châtaigniers	Courbeton	Titulaire
FONTAN Michel	24.02.1942	8 allée des Tulipes	Saint-Pierre	Titulaire
BRAY Patrick	06.10.1952	26 rue des Châtaigniers	Courbeton	Titulaire
GILIS Françoise	24.01.1942	11 rue de Provins	Bourg	Titulaire
TRONCY Dany	03.03.1947	2 rue des Croix Blanches	Nanon	Titulaire
MARTEAU Alain	25.02.1945	22 rue de la Voie Creuse	Gardeloup	Titulaire
BERTHIER Hervé	09.06.1963	2 rue de Verdun	Bourg	Titulaire
HOCHART Micheline	18.11.1951	3 rue Nelson Mandela	Centre Commercial	Titulaire
PARISE Claude	24.04.1946	6 rue du Grand Buisson	Petit Buisson	Titulaire
AGUILAR Antonio	05.06.1953	65 rue Grande 77130 La Grande Paroisse	Personne non-domiciliée dans la Commune	Titulaire
CHAMPION Alain	31.05.1957	3, allée des Dahlias	Saint-Pierre	Titulaire
HOARAU Jacques	02.04.1948	17 rue des Etangs	Bourg	Titulaire
FOURNIER Daniel	23.11.1950	8 allée des Dahlias	Saint Pierre	Titulaire
BONHOMME Florence	29.05.1968	1 rue des Pins	Courbeton	Titulaire
MARTEAU Danielle	04.04.1951	11 rue Jean Jaurès	Gardeloup	Titulaire

<b>Suppléants (16)</b>				
TRINH VAN KAI Marie		4 rue Garenne Basse  77148 SALINS	Personne non-domiciliée dans la Commune	Suppléant
BOUCHEZ Solange	26.11.1951	14 rue des Croix Blanches	Nanon	Suppléant
MARTIN Olivier	02.08.1975	12 rue des Vignes	Courbeton	Suppléant
SOKAL Fernand	06.01.1953	13 rue du Pré Vert	Saint-Pierre	Suppléant
COLNET Robert	12.01.1955	35 rue du Pré Vert	Saint Pierre	Suppléant
LEGAY Patrice	28.02.1949	1 rue des Cyprès	Courbeton	Suppléant
CAVALETTO Luciano	16.04.1937	18 rue de Provins	Bourg	Suppléant
PATELLI Séraphin	19.08.1941	5 allée des Pivoines	Saint-Pierre	Suppléant
LAUNOIS David	03.08.1965	12 Impasse Hauts de Gardeloup	Gardeloup	Suppléant
FOUICH Christian	09.05.1944	3 rue Jean Jaurès	Gardeloup	Suppléant
TISSIER Guy	22.03.1945	1 rue Athanase Housset	La Croix Chute	Suppléant
BONALUQUE Sylvie	06.08.1969	21 rue de Verdun	Tréchy	Suppléant
AUTHIER Bernard	01.12.1949	18 rue du Château d'Eau	Tréchy	Suppléant
FLAMANT Bernard	02.01.1958	12 rue des Châtaigniers	Courbeton	Suppléant
MOREAU Claude	24.06.1947	18 rue de Merlange	Nanon	Suppléant
HEUILLON Daniel	17.06.1933	31 rue de l'Ecole	Petit Buisson	Suppléant

Le Conseil adopte, à l'unanimité, cette liste.

*L'ordre du jour est clos et la séance est levée à 21h10.*

**La parole est donnée au public :**

Madame MARTEAU Danielle indique qu'il y a des nouveaux habitants Rue de Merlange prolongée dont les chiens errent dans le quartier. Cela peut être dangereux.

*Madame le Maire répond qu'une enquête sera faite et qu'un courrier leur sera adressé afin que ces faits ne se reproduisent pas.*

Madame MARTEAU Danielle indique qu'à plusieurs reprises des chatons ont été retrouvés dans les bennes à vêtements, ainsi que dans les jardins.

Madame DEVIENNE Nadeige souhaite rappeler que le long du chemin piétonnier du mur de l'école de Courbeton, il y a des trous importants. Elle donne des photos.

Madame le Maire transmet ces photos à Monsieur FAGIS afin que ce problème soit étudié rapidement.

Madame DEVIENNE souhaiterait pouvoir noter les tarifs du mercredi après-midi pour le Centre de Loisirs.

*Monsieur BERTHIER lui transmet les tarifs.*

Madame FONTAINE demande des précisions sur l'encadrement des enfants durant la pause méridienne et les rythmes scolaires.

*Madame le Maire indique que chaque groupe sera encadré par des animateurs pour se rendre soit au Centre, soit à la Salle de Courbeton, soit à la Bibliothèque ou soit resté sur place dans la cour ou le préau de l'école.*

Madame FONTAINE demande la répartition de la journée.

*Madame le Maire répond que chaque groupe sera pris en charge au fur et à mesure des services de cantine et que des activités seront proposées (jeux collectifs, multisports, activités créatives, relaxation, ...).*

*Monsieur HUSSON précise également que tous les enfants ne sont pas encore inscrits ; que jusqu'au jour de la rentrée, la mairie ne connaît pas encore les effectifs définitifs à encadrer. Les animateurs seront présents, mais il faudra attendre la rentrée pour former les groupes. Les activités seront déterminées ainsi que les lieux, mais sans le chiffre exact d'enfants, il est difficile d'organiser ces groupes.*

Madame MARTEAU demande où en sont les travaux de la cantine ?

*Monsieur AUTHIER répond que ces travaux avancent bien.*

Madame DEVIENNE demande la position de la commune si le nouveau gouvernement décidait de ne plus mettre en application la réforme des rythmes scolaires.

*Madame le Maire répond que la Commune se devra d'appliquer la loi.*

Madame FONTAINE souhaite connaître la conduite à tenir en cas de problèmes avec des enfants dangereux.

*Madame le Maire répond que durant le temps scolaire, il faut en référer à la directrice et durant les temps de garderie, cantine, pause méridienne ou centre, la commune.*

La séance est close à 21h30.